

Orchestre de Besançon - Participation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Direction Régionale des Affaires Culturelles vient de faire connaître son intention de participer à hauteur de 260 000 F au financement de l'Orchestre de Besançon ; cette subvention prend principalement en compte la rémunération de son directeur artistique et chef permanent Peter CSABA.

Au cours de la saison 1997-98, il y a lieu de rappeler que l'Orchestre présentera 7 concerts à Besançon, 2 en région de Franche-Comté et participera à une grande manifestation organisée en collaboration avec le Centre Polyphonique de Franche-Comté qui réunira plusieurs centaines de choristes ; cette dernière sera présentée à Besançon et en région.

Il proposera par ailleurs plusieurs actions, destinées à sensibiliser le jeune public à l'écoute musicale, en lien avec l'Education Nationale.

Dépenses :

Fonctionnement

direct 2 819 000 F

indirect 310 000 F

Investissement 50 000 F

Total 3 179 000 F

Recettes :

Billetterie 120 000 F

Mécénat 117 000 F

Département du Doubs 50 000 F

DRAC 260 000 F

Ville de Besançon 2 632 000 F

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à solliciter le versement de cette subvention, à ouvrir dès réception les crédits nécessaires à son encaissement et sa réaffectation qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice courant, aux imputations suivantes :

- en recettes, au chapitre 92.22 - article 7471 / code service 41027,
- en dépenses, au chapitre 92.22 - article 64131 / code service 41027.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 12 novembre 1997.